

Direction de l'évaluation des risques

Groupe d'expertise collective d'urgence « Activité physique et confinement »

Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2020

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative. Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Etaient présent(e)s :

- Membres du groupe d'expertise collective d'urgence (en audioconférence)
 - Xavier BIGARD
 - Pascale DUCHE
 - Anne VUILLEMIN

- Coordination scientifique de l'Anses (Unité d'évaluation des risques liés à la nutrition)
 - Irene MARGARITIS
 - Youssef EL OUADRHIRI
 - Sabine HOUDART

Présidence

M. BIGARD assure la présidence de la séance pendant toute la durée de la réunion.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :
« Evaluation des risques liés à la réduction du niveau d'activité physique et à l'augmentation du niveau de sédentarité en situation de confinement. » - saisine 2020-SA-0048

Les points particuliers examinés sont :

1. Relecture et discussion relatifs au document de la synthèse et des conclusions du GECU
2. Validation de la synthèse et des conclusions du GECU



2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le président vérifie que le quorum est atteint avec trois experts sur trois ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Les modalités organisationnelles, l'argumentaire et les conclusions de l'expertise réalisée en urgence sont détaillées au niveau de l'avis de l'Anses, publié sur son site internet.

La coordination présente une proposition de la synthèse et des conclusions du GECU. Le document a été transmis à l'ensemble des experts du GECU avant la séance et a fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications. La coordination présente les parties concernées et procède à une relecture de chaque partie ; Après discussion et validation collectives, les modifications sont faites en séance.

Les principales modifications portent sur la conclusion générale du GECU.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à « l'évaluation des risques liés à la réduction du niveau d'activité physique et à l'augmentation du niveau de sédentarité en situation de confinement ».

Le groupe d'expertise collective en urgence adopte les conclusions de l'expertise et donne mandat à l'Anses pour les finaliser en déclinant les demandes d'évolutions formulées par les experts lors de la dernière réunion du collectif.

Le 30 mars 2020,